

INFOS JA

Informations JA en BFC - 22 avril 2020

LA VIE DES FILIERES AGRICOLES AVEC LE COVID

**De manière général, malgré quelques soucis logistiques, les activités agricoles sur les exploitations suivent leurs cours.*

Concernant la production, les filières agricoles se mobilisent fortement dans la gestion de crise : elles œuvrent d'arrache-pied pour maintenir des débouchés en tenant compte d'une consommation des produits perturbée.

Les campagnes de communication menées par les filières ont ainsi pour objectif de dynamiser cette consommation (fruits et légumes de saison, fromages de tradition, volaille française...). Vous pouvez continuer à suivre l'ensemble des informations concernant les filières sur l'Extranet JA en cliquant ici :



Un lien

En BFC, plusieurs filières sont principalement touchées :

- **Le Lait.** Le CNIEL regarde la mise en place de son plan d'accompagnement de la production. Le Lait standard est particulièrement touchés (baisse de prix, menace de non collecte) mais les zones AOP le sont aussi (annonce de -8% de production qui peut atteindre -16% dans certaines coopératives). Cependant ces dernières ne sont pas exclues du dispositif d'aide.
- **L'Agneau.** Une campagne de communication a été réalisée par Interbev pour mettre en valeur l'agneau français.
- **Le Vin.** Les ventes directes sont autorisées tout en respectant les mesures sanitaires.

Un travail est réalisé pour faire remonter au Conseil Régional les principales difficultés et les demandes de la profession agricole :

- Un soutien financier aux exploitations agricoles ainsi qu'un coup de pouce pour faciliter l'accès au prêt garanti par l'État
- la mise en place de plateformes numériques pour le développement de la vente de produits locaux en circuits courts

- Un appui pour l'élaboration d'une charte régionale à destination des grandes et moyennes surfaces
- Une stratégie offensive pour la restauration hors foyers et l'achat produits régionaux
- Un grand plan de communication pour mettre en valeur la diversité et la qualité de nos productions régionales.



DÉCLARATION PAC : LES POINTS DE VIGILANCE

Dans le contexte exceptionnel de l'épidémie de COVID-19, le Ministre de l'Agriculture a confirmé le report de la date limite de dépôt des dossiers PAC au 15 juin en France, tout en précisant que « la date du 15 mai reste la date à laquelle s'apprécient les engagements du demandeur, notamment en ce qui concerne la date à laquelle les parcelles déclarées sont à disposition de l'exploitant ».

Les déclarations pourront donc être déposées sans pénalités jusqu'au 15 juin. Néanmoins, nous vous invitons à bien être vigilant sur les délais en fonction du type d'aides à déclarer.

Aides surfaciques : Concernant la déclaration des surfaces, les exploitants doivent déclarer les parcelles qu'ils exploitent au 15 mai.

les modifications :

A compter du 16 mai, il ne sera plus possible de redéposer ni de modifier sur télépac un dossier déjà déposé (la télédéclaration sous télépac restera toutefois ouverte pour ceux qui n'auront pas encore signé de déclaration au 15 mai). A partir du 16 mai, les modifications de déclaration (pour tous les dossiers signés sous télépac, qu'ils aient été signés avant ou après le 15 mai) devront donc être effectuées au moyen du formulaire papier qui devra être adressé par l'exploitant à sa DDT(M) par courrier ou par mail (scan). La même démarche devra être appliquée pour l'envoi des pièces complémentaires.



INSCRIPTION AU CONCOURS GRAINES D'AGRICULTEURS

Le Concours Graines d'Agriculteurs a pour but de faire découvrir des nouveaux visages d'agriculteurs, faire connaître le métier et les innovations du secteur !

Le concours élit chaque année votre jeune agriculteur préféré ! Ce concours, qui existe depuis 2011, récompense des projets innovants d'agriculteurs récemment installés.

Graines d'Agriculteurs vise à encourager le sens de l'entrepreneuriat agricole, la vision à long terme, la démarche durable, l'inventivité et l'innovation. En résumé, la capacité à servir de référence à d'autres !

Pour concourir, deux critères : être agriculteur/agricultrice installé(e) sur une exploitation entre le 1er janvier 2013 et le 31 décembre 2018 et développer des démarches innovantes pour nos territoires.

L'édition 2020 sera consacrée à la thématique **de la communication**. Elle mettra à l'honneur des **agriculteurs et des agricultrices qui sont à l'origine ou qui participent activement à des initiatives qui visent à informer les concitoyens et à les sensibiliser aux enjeux et aux évolutions du métier d'agriculteur**. Il s'agit par exemple de :

- L'organisation de journées portes ouvertes au sein des exploitations
- La visite d'exploitation par le biais de fermes pédagogique
- L'intervention dans des établissements scolaires
- La création de plateformes d'échanges avec les consommateurs (page Facebook, compte Twitter, chaîne YouTube);

Après une sélection par le jury, 10 finalistes s'affrontent et le public est invité, en juillet et août, à choisir son candidat préféré en votant pour lui sur le site de Graines d'agriculteurs.

Le concours est organisé par Terres Innovantes, le fonds de dotation de Jeunes Agriculteurs, en lien avec les partenaires historiques de l'agriculture. Il est financé par des mécènes désireux de soutenir les agriculteurs qui mettent en place des pratiques contribuant à préserver l'environnement.

La remise des prix aura lieu du 11 au 13 septembre, lors des Terres de Jim, et organisée tous les ans par Jeunes Agriculteurs.

Les inscriptions sont ouvertes pour l'édition 2020 ! Inscrivez-vous dès à présent (et jusqu'au 28 Avril à Minuit :



Prochaine étape la sélection des 10 finalistes par le jury.courant Mai !
Puis courant Juillet et Août le public votera pour leurs agriculteurs préférés !
Et aux Terres de Jim 2020 (du 11 au 13 Septembre à Corbières, près de Manosque, PACA), la remise des prix aura lieu !

Pour en savoir plus n'hésitez pas à vous rendre directement sur le site du Concours



OU téléchargez le flyers de présentation :



N'hésitez pas à nous contacter :

- * *Installation : Lucile Piermé (06 33 03 89 41)*
- * *Syndical - filières : Chloé Béliard (06 72 20 61 13)*
- * *Réseau : Jessica Durget (06 10 51 36 69)*

